



**SOCIÉTÉ BELGE DE PSYCHANALYSE  
BELGISCHE VERENIGING VOOR PSYCHOANALYSE  
ASBL – VZW**

Bruxelles, le 21 décembre 2017  
17062

**INVITATION**  
**Conférence avec Fethi Benslama**  
**Vendredi 19 janvier 2018**

Chers Tous,

Nous avons le plaisir de vous inviter à la conférence du 19 janvier 2018 avec notre orateur Monsieur le Professeur **Fethi Benslama**. Cette conférence aura lieu le :

**Vendredi 19 janvier 2018 à 20h30**

**A la Maison de la Société Belge de Psychanalyse**

L'inscription se fait uniquement en ligne sur notre site pour le 12 janvier 2018 au plus tard.  
Le montant de votre participation, incluant un drink auquel vous êtes cordialement invités s'élève à 25,00€.

A verser sur le compte de la SBP : IBAN : BE 76 2100 9949 7295 - BIC : GEBABEBB

Communication : "Votre nom + Inscription Benslama janvier 2018"

*Merci d'effectuer un seul paiement par personne à la fois pour faciliter la comptabilité.*

Beaucoup d'entre vous se sont déjà inscrits mais il reste encore quelques places, n'hésitez donc pas à vous inscrire si vous avez encore la possibilité de participer à cette soirée scientifique.

Cordialement,

**Christine Franckx**  
Présidente

**Christine Frisch-Desmarez**  
Secrétaire Scientifique

**PROGRAMME**

20h30 : Accueil des participants  
20h45 : **Conférence du Professeur Fethi Benslama**  
**"La radicalisation comme menace et comme symptôme"**

Le Professeur **Fethi Benslama** est psychologue clinicien et psychanalyste, il enseigne à l'université Paris Diderot, où il dirige l'UFR d'études psychanalytiques.

**Argument**

Ce qu'on appelle "radicalisation" comporte deux versants, l'un témoigne d'une *menace* qui a surgi à partir d'un contexte géopolitique et religieux, dont histoire islamo-occidentale est lisible, si on veut bien s'en donner la peine. L'autre relève de la logique du *symptôme* au sens clinique et psychanalytique. On ne peut aborder l'un sans l'autre, sans quoi nous ne pouvons penser un phénomène qui a pris une dimension épidémique à l'échelle mondiale.

*Accréditation demandée pour les médecins*

*Toute annulation doit nous parvenir avant le 5 janvier 2018*